



PROTOCOLE D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Accueil périscolaire
et extrascolaire

A compter de septembre 2022

Au cours de la précédente année scolaire, les accueils collectifs de mineurs (ACM) ont pu accueillir les mineurs par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire arrêté en lien avec les autorités sanitaires sur la base des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse maintient une stratégie reposant sur l'ouverture des accueils, tout en limitant la circulation du virus en leur sein. Une cohérence avec les règles applicables en milieu scolaire est également recherchée pour cette année.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant un socle de mesures et trois niveaux de protocole :

- ⇒ Socle de mesures ;
- ⇒ Niveau 1 / niveau vert ;
- ⇒ Niveau 2 / niveau orange ;
- ⇒ Niveau 3 / niveau rouge.

La détermination du niveau applicable s'appuie sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. Le passage d'un niveau à un autre sera décidé par les autorités nationales et pourra concerner tout ou partie du territoire.

En ce début d'année scolaire, c'est le socle de mesure qu'il convient de prendre en compte. Un mail d'information sera envoyé si le niveau applicable venait à être modifié. Une information plus précise sera alors communiqué pour expliquer concrètement les mesures mises en place pour l'accueil des mineurs en toute sécurité et dans le but de limiter la propagation du virus.

**Pour information :
Protocole d'accueil en fonction des niveaux**

	Socle	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Doctrine d'accueil	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel
Protocole sanitaire	Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	<p>Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</p> <p>Port du masque : application des règles en population générale</p> <p>Pas de limitation du brassage obligatoire</p> <p>Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</p>	<p>Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</p> <p>Port du masque : application des règles en population générale</p> <p>Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire</p> <p>Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</p>	<p>Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</p> <p>Port du masque : application des règles en population générale</p> <p>Limitation du brassage entre groupes de mineurs obligatoire</p> <p>Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque repas</p>
Activités physiques et sportives	Pas de restriction	Pas de restriction	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. Dans ce dernier cas, distanciation adaptée à respecter	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. Dans ce dernier cas, seule les activités en basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

Les conditions d'accueil à partir du 1^{er} septembre 2022 et jusqu'à nouvel ordre sont les suivantes :

⇒ **Appliquer les gestes barrières**

Le respect des gestes barrières rappelés ci-après est recommandé dès le socle des mesures.



Le lavage des mains est essentiel.

Le lavage régulier des mains figure dans le socle des mesures. Il sera réalisé, a minima :

- ⇒ À l'arrivée dans la structure;
- ⇒ Avant et après chaque repas ;
- ⇒ Avant et après les temps libres ;
- ⇒ Après être allé aux toilettes ;
- ⇒ Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

⇒ **L'aération et la ventilation des salles d'activités et autres locaux**

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Elle figure dans le socle des mesures. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés durant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des mineurs, pendant chaque temps libre, entre les activités, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

⇒ La prise de température :

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

L'accueil est équipé d'un thermomètre pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement. **Dans ce cas, les représentants légaux sont avertis sans délai et s'engagent à venir chercher l'enfant.**

⇒ Rôle de parents

Outre la prise de température des enfants au domicile, les parents ont un devoir d'information auprès de leurs enfants, notamment sur les gestes barrière, à quoi ils servent et comment les appliquer.

En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

En cas d'apparition de symptômes ou de fièvre (38,0°C), les représentants légaux sont avertis sans délai et s'engagent à venir chercher l'enfant.

⇒ Rôle de l'équipe pédagogique

Outre le maintien d'une offre de loisirs éducatifs de qualité, elle assure la sécurité de tous par la mise en application des gestes barrières et du présent protocole. Elle assure également une continuité des parents en expliquant les gestes barrières aux enfants et en les faisant respecter.

⇒ Organisation de l'accueil des enfants

Des groupes seront constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil.

Accueil périscolaire :

- Sur le site des Chaumes :
 - Les enfants de l'école maternelle seront dans la salle orange
 - Les enfants de CP-CE seront accueillis dans la salle jaune
 - Les enfants de CM seront accueillis dans la salle bleue

- Sur le site Saint Augustin :
 - Les PS et MS seront dans la salle des petits
 - Les GS dans l'extension
 - Les élémentaires dans le réfectoire principal.

Sur les deux sites, les enfants prendront leur goûter par classe.

Accueil des mercredis :

Les enfants évolueront par tranche d'âge :

- Enfants de maternels dans la salle orange
- CP-CE1 dans la salle jaune
- CE2-CM dans la salle bleue.

⇒ **Accueil des parents ou des personnes autorisées à venir chercher les enfants.**

Ils sont à nouveau autorisés à rentrer dans les locaux.

L'accueil se fait après le sas d'entrée, dans le hall d'accueil. Les animateurs continuent eux-mêmes à noter l'heure d'arrivée et/ou de départ de l'enfant.

Les parents des enfants des classes maternelles peuvent aller chercher l'enfant dans sa salle d'accueil.